



Assemblée générale

AG/SHC/4022

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Troisième Commission

36^e séance - matin

LES DÉLÉGATIONS PLAIDENT DEVANT LA TROISIÈME COMMISSION EN FAVEUR D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE RENFORCÉE POUR LUTTER CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

La plupart des délégations ont dit ce matin, devant la Troisième Commission, qu'il fallait faire preuve d'une volonté politique encore plus forte pour lutter contre la persistance du racisme et contre la recrudescence des comportements hostiles et des actes de violence xénophobes partout dans le monde.

La Commission, chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles, a entamé l'examen de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.

Parallèlement, elle a aussi commencé à discuter de la question du droit des peuples à l'autodétermination.

/...

DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION (A/66/172 et A/66/317)

Déclaration liminaire du représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, suivie d'une séance de questions

M. RICHARD BENNETT, Conseiller spécial du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, s'exprimant au nom du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. IVAN ŠIMONOVIC, a introduit le rapport du Secrétaire général qui présente les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/66/328). Ce rapport contient des informations fournies par 26 États Membres, ainsi que par des entités des Nations Unies, des organisations régionales, des organismes nationaux de défense des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales.

M. Bennet a mentionné ensuite le rapport du Secrétaire général sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination (A/66/172). Ce rapport donne un aperçu de la jurisprudence du Comité des droits de l'homme et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les normes relatives aux droits de l'homme découlant des traités concernant la réalisation de ce droit, ainsi qu'un résumé des faits nouveaux s'agissant de l'examen de cette question par le Conseil des droits de l'homme, du référendum sur le droit à l'autodétermination du peuple du Soudan du Sud et de la situation concernant le Sahara occidental.

Débat général

/...

Mme SHEN SIWEI (Chine) ...

/...

« L'autodétermination est un droit qui ne permet pas l'ingérence et qui garantit la souveraineté et l'indépendance de tous les États », a déclaré par ailleurs la représentante. La Chine n'a cessé d'appuyer le peuple palestinien et soutient la candidature de l'Autorité palestinienne pour devenir membre permanent des Nations Unies. Elle contribue également aux efforts pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Mme MARÍA CLARISA SOLÓRZANO-ARRIGADA (Nicaragua) ...

/...

... Abordant la question de l'autodétermination, elle a affirmé qu'il s'agissait d'un droit inaliénable des peuples qui souffrent de l'occupation étrangère et de leur droit à lutter pour la souveraineté, l'indépendance et la dignité. À cet égard, elle a vigoureusement appuyé le droit du peuple palestinien à l'établissement de l'État indépendant de Palestine.

/...

Mme MONIA ALSALEH (République arabe syrienne) a déclaré que la propagation de l'épidémie du racisme, y compris par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, pour diffamer certaines religions, conduisait inéluctablement à l'illusion de supériorité d'une catégorie de personnes sur les autres et faisait accuser un recul à toute la société humaine. Elle a en particulier dénoncé la politique raciale mise en œuvre, selon sa délégation, par Israël, qui a proclamé le caractère juif exclusif de l'État et érigé un mur de séparation raciale et culturelle. Un nouveau mur d'autre part commencé à être érigé dans le Golan syrien occupé visant à « judaïser » ce territoire et à établir un fait accompli sur le terrain. Israël détourne aussi les sources d'eau sans considération humaine, a-t-elle estimé.

Mme Alsaleh a également décrit les nombreuses violations des droits de l'homme et les pratiques racistes imposées au quotidien aux Syriens vivant dans le Golan syrien occupé. Ces habitants sont assujettis à des conditions inhumaines à bien des égards, ce qui confirme le racisme d'État établi en politique par Israël, a-t-elle dit. Elle a fait état de violations des droits de l'homme de la part des détenus, du comportement « fasciste » des colons israéliens, qui, a-t-elle estimé, jouissent de la bienveillance des autorités israéliennes. Elle a exhorté la communauté internationale à faire face, avec fermeté et une volonté politique réelle, à une situation qui n'a que trop duré, et à reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il est regrettable qu'au XXI^e siècle, les Nations Unies essaient de maintenir le joug de certains États sur des peuples qui devraient être libres et souverains.

/...

M. OSAMA ABDEL-KHALEK (Égypte) ...

/...

En outre, l'autodétermination est un droit ancré dans tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il a regretté que l'ONU soit restée

continuellement politisée s'agissant du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, peuple qui vit sous le joug de l'occupation étrangère depuis plus de 65 ans, et de leurs droits légitimes à ne plus subir quotidiennement des violations flagrantes des droits de l'homme. Il a réitéré l'appel de l'Égypte à l'application intégrale des recommandations formulées dans la mission d'établissement des faits (Goldstone) qui a exposé les violations flagrantes contre le peuple palestinien dans les territoires occupés. Il est de la responsabilité morale et juridique de l'ONU de prévenir la récurrence de telles violations, a-t-il souligné, en exhortant à la lutte contre l'impunité dans ce contexte.

M. MOURAD BENMEHEDI (Algérie) ...

/...

D'autre part, M. Benmehedi a déclaré que les tentatives isolées de nouvelles interprétations réductrices du droit à l'autodétermination ne pouvaient, en aucun cas, imposer à des peuples sous occupation étrangère des projets unilatéraux en violation de leur droit fondamental de choisir librement leur destin. Au moment où de nouvelles générations des droits de l'homme se développent et s'affirment, il est préoccupant de constater que le droit à l'autodétermination reste inaccessible pour certains peuples comme le peuple palestinien et les peuples des 16 territoires non autonomes figurant sur la liste de décolonisation des Nations Unies, parmi lesquels le peuple sahraoui, dont le destin demeure entre les mains de la communauté internationale.

/...

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel